



Communiqué de presse

Date 1^{er} avril 2016

L'évaluation du système des paiements directs montre la motivation des agriculteurs

Le système des paiements directs a été évalué deux ans après son remaniement. Les exploitations agricoles ont à nouveau fourni plus de prestations répondant aux attentes de la société, tandis que la faiblesse des prix à la production pose des défis de taille, en particulier sur les marchés du lait et du sucre.

Les exploitations bénéficiaires de paiements directs ne modifient que légèrement l'affectation des surfaces au fil des ans. Les terres ouvertes et les cultures pérennes ont augmenté par rapport à 2010, respectivement de 1 800 et de 1 100 hectares. En 2015, il a été possible de stabiliser la surface affectée à la culture de céréales fourragères autour des 59 000 hectares. Mais les effets du système remanié des paiements directs sur la production ne peuvent pas encore être déterminés avec précision. Les observations indiquent un renforcement de la culture des champs, qui est voulu. Par ailleurs, la situation tendue sur les marchés du lait et du sucre influera fortement sur l'évolution de la production.

En 2015, les contributions de mise à l'alpage et d'estivage ont coûté environ sept millions de francs de plus que l'année précédente. Les agriculteurs ont en effet recours à l'aide prévue pour l'estivage et font séjourner davantage d'animaux sur les alpages. La meilleure charge en bétail qui en résulte préserve ces pâturages de l'embroussaillage. En outre, les agriculteurs améliorent constamment les conditions de garde des animaux de rente dans les exploitations agricoles. Le nombre d'animaux participant au programme éthologique « Sorties régulières en plein air » a aussi de nouveau augmenté l'année précédente (2015 : 75 %).

La plupart des exploitations agricoles mettent désormais en œuvre des mesures à la faveur d'une quarantaine de nouveaux projets de qualité du paysage visant à préserver un paysage cultivé varié et attrayant. Les exploitations sont indemnisées financièrement des charges supplémentaires qui en découlent, ce qui a fait passer les besoins financiers à 126 millions de francs, soit une augmentation de 55 millions. Onze cantons ont d'ailleurs déjà épuisé les fonds attribués par le Conseil fédéral dans les limites du budget.

Les dépenses liées à la promotion de la biodiversité ont atteint quelque 387 millions de francs, soit une hausse de 23 millions. Les surfaces de promotion de la biodiversité ayant dépassé les

65 000 hectares prévus dans les régions de plaine, le Conseil fédéral a décidé de réduire de 10 % les contributions octroyées pour les surfaces de moindre qualité pour 2016, tout en augmentant celles accordées pour les surfaces de haute qualité. Ces mesures ont été prises pour encourager les agriculteurs à poursuivre leur action favorable à la qualité des terres et pour permettre la réalisation de l'objectif de 40 % de surfaces de qualité élevée (2015 : 35 %). Au cours des prochaines années, il faudrait que les frais engagés pour la biodiversité se stabilisent.

Les agriculteurs s'emploient par ailleurs à recourir à des procédés de production préservant les ressources naturelles, ce qui a fait passer les dépenses à 43 millions de francs, soit une augmentation de 6 millions. Ces procédés permettent une utilisation plus ciblée des moyens de production, mais ils visent également à réduire l'érosion des terres arables.

Renseignements :

Simon Hasler, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), responsable du secteur Paiements directs – Bases, tél. +41 58 463 02 91

Répartition des fonds affectés aux paiements directs 2015 par rapport à 2014

Contributions	Répartition des fonds 2014	Répartition des fonds 2015	Différence entre 2015 et 2014
	[millions de fr.]	[millions de fr.]	[millions de fr.]
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1'096.1	1'093.5	-2.6
<i>Contribution de base</i>	824.0	820.7	-3.3
<i>Contribution pour la production dans des conditions difficiles</i>	160.3	160.5	0.2
<i>Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes</i>	111.8	112.3	0.5
Contributions au paysage cultivé	495.7	504.3	8.6
<i>Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert</i>	140.6	140.8	0.2
<i>Contribution pour surfaces en pente</i>	107.3	108.1	0.8
<i>Contribution pour surfaces en forte pente</i>	13.5	13.5	-
<i>Contribution pour surfaces viticoles en pente</i>	11.7	11.9	0.2
<i>Contribution de mise à l'alpage</i>	101.6	107.7	6.1
<i>Contribution d'estivage</i>	121.0	122.3	1.3
Contributions à la biodiversité	364.1	387.2	23.1
<i>Contribution Niveaux de qualité I et II</i>	261.7	275.5	13.8
<i>Contribution pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces de la région d'estivage</i>	22.3	21.2	-1.1
<i>Contribution pour la mise en réseau</i>	80.1	90.5	10.4
Contributions à la qualité du paysage	70.2	125.5	55.3
Contributions au système de production	439.5	450.2	10.7
<i>Contribution bio</i>	40.4	42.5	2.1
<i>Contribution extenso</i>	31.9	33.5	1.6
<i>Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages,</i>	104.8	107.9	3.1
<i>Contributions au bien-être des animaux</i>	262.4	266.3	3.9
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	36.7	42.8	6.1
<i>Contributions à l'utilisation efficiente des ressources OPD</i>	6.3	17.3	11.0
<i>Contributions pour la protection des eaux et pour les projets d'utilisation durable des ressources</i>	30.4	25.5	-4.9
Contribution de transition	307.8	177.9	-129.9
Réduction / paiements anticipés et ultérieurs	-6.3	-2.4	3.9
Total Paiements directs	2'803.8	2'779.0	-24.8

Source : SIPA de l'Office fédéral de l'agriculture